

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 mars 2024 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**2603-2605, rue Rushbrooke - lot 3 746 045 du cadastre du Québec**

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une hauteur en mètres supérieure à la hauteur en mètres maximale prescrite pour un bâtiment, soit de 13,03 mètres,

et ce, malgré l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : [urbanisme-sud-ouest@montreal.ca](mailto:urbanisme-sud-ouest@montreal.ca)

Fait à Montréal, le 21 février 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire